



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.32
31 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 32e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 23 octobre 1990, à 10 heures

Président : M. PEERTHUM (Maurice)
(Vice-Président)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14]

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
- b) Projet de résolution

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/45/371)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.9)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose que la liste des orateurs pour le débat consacré à ce point de l'ordre du jour soit close à 13 heures aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En conséquence, je demande aux représentants qui veulent s'inscrire de le faire dès que possible.

Je donne la parole à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour présenter son rapport.

M. BLIX [Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)] (interprétation de l'anglais) : En présentant le rapport annuel de l'AIEA à l'Assemblée générale, je voudrais, pour commencer, parler de questions particulièrement importantes s'agissant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à savoir, premièrement, l'affrontement actuel au Moyen-Orient; deuxièmement, les conclusions de la récente Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération au sujet du système de garanties de l'AIEA, et, troisièmement, le risque de réchauffement global et les réactions éventuelles à ce phénomène dans le domaine de l'énergie. J'évoquerai ensuite le rôle de l'AIEA dans les domaines de la sûreté nucléaire, des déchets nucléaires, du transfert de techniques et de l'assistance aux pays en développement, et je terminerai par quelques commentaires sur le financement et la gestion de l'Agence dans le cadre du système des Nations Unies.

Les retombées de l'affrontement actuel au Moyen-Orient se font sentir dans tous les pays du monde et toutes les organisations de la famille des Nations Unies. Pour l'AIEA, certains aspects de la situation actuelle au Moyen-Orient présentent une importance particulière.

En premier lieu, l'affrontement met en relief les menaces particulières et spectaculaires découlant de la présence d'armes de destruction massive dans une région en proie aux conflits. Il apparaît clairement que toute évolution

M. Blix

pacifique future dans la région exige non seulement un large compromis politique mais également l'instauration de la confiance grâce à des engagements en matière de limitation vérifiée des armements, notamment pour ce qui est des armes nucléaires et autres moyens de destruction massive. L'étude entreprise récemment au sein des Nations Unies sur la notion d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient permet de disposer d'une précieuse analyse de ces problèmes. Le secrétariat de l'AIEA est heureux d'avoir quelque peu contribué à la réalisation de cette étude en partageant ses connaissances en la matière.

Une des tâches essentielles de l'AIEA est de vérifier, par ses activités en matière de garanties, que les matériaux et les installations consacrés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sont utilisés exclusivement à ces fins, et l'Agence elle-même s'emploie à promouvoir une plus large utilisation des garanties au Moyen-Orient. En vertu des résolutions adoptées par la Conférence générale de l'AIEA, j'ai entrepris des consultations avec des Etats de la région en vue de l'application des garanties de l'Agence à toutes les installations nucléaires de la zone. La conclusion à laquelle je suis arrivé à ce jour, c'est que la profonde méfiance réciproque qui règne depuis si longtemps dans la région et la présence dans un Etat de matière fissible non placée sous le système des garanties pourraient exiger d'aborder la question des garanties de manière particulière et plus poussée, de façon à créer la confiance.

On pourrait peut-être aussi examiner, dans le cadre du rétablissement de relations pacifiques dans la région, la possibilité de compléter les garanties par des programmes régionaux de coopération nucléaire, en tant que moyen important de réaliser aussi bien des avantages économiques que la transparence réciproque. La confiance née de la limitation par la vérification serait alors renforcée par la confiance par la coopération. Dans d'autres régions du monde, plus pacifiques il faut reconnaître, ce type d'approche a porté ses fruits.

Un autre aspect important de l'affrontement actuel est son incidence sur le marché mondial du pétrole. Les combustibles fossiles fournissent actuellement au monde environ 90 % de son énergie, le pétrole représentant plus de 40 % de ces combustibles. Plus de la moitié des réserves mondiales de pétrole se trouvent au Moyen-Orient. Que l'économie mondiale dépende lourdement des combustibles fossiles, surtout du pétrole provenant du Moyen-Orient, n'a rien de nouveau. A la suite de la crise d'énergie survenue au milieu des années 70, des efforts de

M. Blix

conservation d'énergie et de diversification ont conduit les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à diminuer leur dépendance du pétrole pour leur production d'électricité, la faisant passer de 24 % en 1974, à 9 % en 1986. La quantité de pétrole utilisée pour produire de l'électricité a diminué de moitié, et des pays comme la France et la Suède n'utilisent presque plus de pétrole pour leur production d'électricité. L'utilisation de l'énergie nucléaire a grandement contribué à cette évolution. La question de savoir s'il conviendrait de compter de plus en plus sur l'énergie nucléaire pour éviter d'être par trop tributaire d'une seule source d'énergie et accroître la diversité des sources d'énergie globales se posera inévitablement à l'avenir encore.

M. Blix

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée le 15 septembre. Si elle n'a pas réussi à adopter une déclaration, un très fort appui y a été donné aux efforts visant à empêcher que les armes nucléaires gagnent d'autres pays et à parvenir à une vérification efficace des matières et installations nucléaires à des fins non militaires. On y a également fortement appuyé un transfert plus important de technologie dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire.

L'AIEA est le principal instrument multilatéral pour ce qui est du transfert de technologie et son système de garanties est considéré comme l'un des principaux moyens de vérifier que les engagements pris aux termes au Traité de non-prolifération, du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et du Traité de Rarotonga sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, sont respectés. Avec l'adhésion d'autres Etats à ces traités et une utilisation plus répandue de matières et installations nucléaires, le rôle de l'Agence en matière de garanties n'a cessé de prendre de l'importance et il en sera sans doute de même à l'avenir.

Dans une déclaration qu'il a faite récemment, le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud a signalé que son pays était disposé à signer le Traité de non-prolifération dans certaines conditions et qu'il était prêt à ouvrir des pourparlers avec l'AIEA en vue de la conclusion d'un accord général de garanties applicable aux installations nucléaires du pays. L'Agence est prête à engager ces discussions.

Avant de parler d'un certain nombre d'idées novatrices concernant les garanties, qui ont été lancées à la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération, qu'il me soit permis de dire quelques mots du fonctionnement actuel du système. Le rapport de 1989 sur l'application des garanties a été présenté à la dernière réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA en juin dernier. Je suis heureux de pouvoir annoncer que, comme les années précédentes, le rapport sur l'application des garanties a conclu qu'en 1989 les matières nucléaires placées sous garantie sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou qu'il en est dûment rendu compte par ailleurs. La confiance en la fiabilité du système de garanties de l'Agence a été exprimée à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Dans le climat politique actuel propice aux accords de désarmement et de contrôle des armements, il est de la plus haute importance que le

M. Blix

premier système mondial d'inspection sur place fonctionne bien et fasse accepter les accords de désarmement et de contrôle des armements fondés sur la vérification et l'inspection sur place.

Le champ d'application des garanties de l'AIEA n'a fait qu'augmenter. En octobre 1990, des accords de garanties étaient en vigueur avec 84 Etats des 137 Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité de non-prolifération, dans le cadre dudit traité. Cinquante-trois des 137 Etats parties au TNP n'ont toujours pas conclu d'accord avec l'Agence aux termes de l'article III du Traité. Le secrétariat de l'Agence s'efforce sans relâche de parvenir à des accords de garanties avec ces Etats. J'espère que les négociations avec l'un de ces Etats disposant d'importantes installations nucléaires vont reprendre. Le système couvre 922 installations, dont 183 réacteurs, 173 réacteurs de recherche, 43 usines de fabrication de combustible, 7 usines d'enrichissement et 5 usines de retraitement, soit 95 % de toutes les installations nucléaires en dehors des Etats dotés d'armes nucléaires.

Un certain nombre d'améliorations ont été apportées dans l'application des garanties. Les graves difficultés financières qui ont accompagné sept années consécutives de croissance zéro en termes réels ont rendu absolument nécessaire l'utilisation optimale des ressources de l'Agence. Pour sa part, l'Agence a réalisé d'importantes économies en améliorant l'utilisation de ses ressources grâce à des modifications d'organisation, de gestion et de méthode. D'autres économies dépendent des Etats participants. J'ai préconisé - et de nombreux membres en ont accepté l'idée - un système simplifié pour désigner les inspecteurs des garanties, ce qui permet quelques économies. Toutefois, la limitation du nombre d'inspecteurs et d'autres restrictions imposées par certains pays pour la désignation des inspecteurs compliquent toujours nos travaux et ne font qu'augmenter les frais. A mon avis, les inspecteurs de l'AIEA ne devraient pas être considérés comme des ressortissants d'un pays donné, mais comme des fonctionnaires internationaux, ce qu'ils sont effectivement. Notre tâche serait grandement facilitée si les Etats membres acceptaient le laissez-passer des Nations Unies pour les inspecteurs ou un passeport de l'AIEA, sans exiger un visa lorsqu'ils sont en mission.

Au nombre des recommandations faites à la quatrième Réunion d'examen du TNP en ce qui concerne les garanties de l'AIEA, je mentionnerai les suivantes.

Premièrement, pour l'application des garanties, utiliser des techniques et des approches nouvelles et rentables, dont les inspections au hasard.

M. Blix

Deuxièmement, pour les garanties toujours, s'assurer que des techniques adéquates de retraitement, de stockage et d'utilisation du plutonium séparé sont disponibles.

Troisièmement, examiner des arrangements, comme le prévoit le statut de l'AIEA, en vue du dépôt auprès de l'Agence, de tout excédent de plutonium ou d'uranium hautement enrichi dont n'auraient pas besoin les Etats membres.

Quatrièmement, étudier la portée, l'application et les procédures "d'inspections spéciales" pour les cas où il est nécessaire de rétablir la confiance.

Cinquièmement, envisager une application plus large des garanties en vertu d'accords d'offres volontaires, dans les Etats dotés d'armes nucléaires, de la manière la plus économique et la plus rationnelle possible, en combinant un système de rapport complet sur les activités nucléaires civiles et, le cas échéant, la vérification au hasard.

Sixièmement, proposer à la vérification toutes matières et installations nucléaires qui peuvent être transférées des activités militaires à des activités nucléaires pacifiques dans les Etats dotés d'armes nucléaires, en plaçant lesdites matières et installations sous les garanties de l'AIEA aux termes d'accords d'offres volontaires conclus avec l'AIEA.

Enfin, améliorer la transparence de la présentation au public des résultats des activités liées aux garanties.

Le système de garanties a été une innovation hardie lorsqu'il a été créé, il y a 30 ans de cela. Aujourd'hui, les gouvernements sont habitués à la présence d'inspecteurs internationaux dans de grandes installations nationales et ils ne considèrent pas que cette présence compromet leur souveraineté. De fait, ils ont directement intérêt à ce que le système fonctionne bien et à coopérer au maximum pour faciliter son fonctionnement. Le système offre un avantage qu'ils ne peuvent à eux seuls offrir : la confiance que suscite une vérification extérieure impartiale. Pour les mêmes raisons, les gouvernements ont avantage à tenir le système constamment à jour pour qu'il réponde aux nouvelles exigences de l'évolution de la technologie nucléaire. A l'avenir, il conviendrait également de trouver de nouvelles ressources financières pour assurer la stabilité et l'amélioration du système des garanties.

M. Blix

Il est une autre considération extrêmement importante quand on parle actuellement d'énergie nucléaire. On est en effet de plus en plus convaincu que les niveaux actuels de bioxyde de carbone répandus dans l'atmosphère entraînent un réchauffement mondial et qu'il faut les réduire. Le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (IPCC), mis en place par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a fait savoir cette année qu'une réduction de plus de 60 % du bioxyde de carbone est nécessaire si l'on veut stabiliser la situation au niveau actuel. Pour d'autres gaz, il faudrait des réductions encore plus fortes. Même si un objectif général beaucoup moins ambitieux pour la réduction de bioxyde de carbone était fixé, des problèmes extrêmement difficiles se poseraient dans le domaine de l'énergie d'où proviennent la plupart des émissions de bioxyde de carbone.

A cet égard, je dirai que pour apporter le plus possible de données objectives dans une étude comparative des risques et de l'incidence écologiques des différents moyens de produire de l'électricité, l'AIEA organisera avec 10 autres organisations, à Helsinki, au printemps prochain, un symposium d'experts sur ce sujet. L'étude examinera tout le cycle de l'énergie, de l'extraction minière à l'élimination des déchets. On espère que les résultats de ce symposium seront une contribution à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu en 1992 et qui, sans aucun doute, s'occupera de la question du réchauffement mondial. Il serait utile, dans le cadre des préparatifs de la Conférence, de créer des mécanismes qui examineraient les causes de la détérioration de l'environnement, par exemple la croissance démographique, l'industrialisation, les transports et l'énergie, secteurs où des choix politiques doivent être faits. Les organisations du système des Nations Unies qui ont des compétences particulières dans ces domaines pourraient être invitées à jouer un rôle plus actif dans la préparation de ces thèmes pour la Conférence. Pour revenir à un domaine qui intéresse plus particulièrement l'AIEA, je dirai que plus tôt le dialogue sera engagé entre les environmentalistes, qui se préparent actuellement pour la Conférence de 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et les spécialistes de l'énergie, mieux cela vaudra. Les uns comme les autres doivent fournir leur apport.

M. Blix

Pour en revenir à la réduction des émissions d'oxyde de carbone grâce à des mesures prises dans le secteur de l'énergie, il semble probable, alors qu'un consensus international est réalisable sur des efforts visant à accroître l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie, qu'il sera extrêmement difficile de s'entendre sur les restrictions dans l'utilisation de l'énergie car l'énergie est un facteur clef dans le développement économique. L'attention portera sans aucun doute sur une plus large utilisation des ressources énergétiques qui n'ajoutent pas d'oxyde de carbone à l'atmosphère, telles que l'énergie hydroélectrique, l'énergie nucléaire et les sources renouvelables telles que l'énergie photovoltaïque et l'énergie éolienne.

Les sources d'énergie renouvelables et commerciales, à l'exclusion de l'énergie hydroélectrique, fournissent actuellement moins de 0,3 % de l'énergie mondiale, et il est probable, que dans les prochaines décennies, leur capacité de production ne sera pas supérieure à 3,5 %. L'énergie hydroélectrique peut être étendue à plusieurs pays en développement, mais il reste relativement peu d'énergie hydroélectrique exploitable dans les pays industrialisés et son utilisation suscite souvent des objections d'ordre écologique.

Bien qu'il existe une opposition marquée à l'énergie nucléaire dans de nombreux pays, on n'omettra pas de remarquer, au moment où l'on recherche les moyens de réduire les émissions d'oxyde de carbone que l'électricité nucléaire est exempte d'oxyde de carbone et qu'elle a un potentiel d'expansion. Près de 17 % de l'électricité mondiale provient actuellement de l'énergie nucléaire, un peu moins que celle qui est obtenue grâce à l'énergie hydraulique. Si cette électricité avait été produite à partir du charbon, les émissions globales d'oxyde de carbone auraient été supérieures de quelque 9 %. La comparaison entre le Royaume-Uni et la France, en matière d'émissions d'oxyde de carbone, est également révélatrice. Au Royaume-Uni, où près de 70 % de l'électricité provient de la combustion du charbon, l'émission d'oxyde de carbone est de 0,78 kilo par kilowattheure. En France, où plus de 70 % de l'électricité provient de l'énergie nucléaire, l'émission d'oxyde de carbone par kilowattheure est d'environ un dixième de la valeur enregistrée en Grande-Bretagne.

L'objection selon laquelle une utilisation accrue de l'énergie nucléaire ne peut, à elle seule, résoudre ce problème de l'oxyde de carbone au niveau mondial et

M. Blix

que par conséquent elle ne devrait pas être encouragée, disparaîtra, lorsque l'on s'emploiera sérieusement à réduire les émissions d'oxyde de carbone. Il faudra examiner toutes les propositions visant à atteindre cet objectif. Lors de la réunion au sommet des Etats industrialisés, qui s'est tenue à Houston en juillet dernier, on a déclaré ce qui suit :

"Pour les pays qui ont fait ce choix, l'énergie nucléaire continuera d'être un élément important de nos ressources énergétiques et elle pourra jouer un rôle notable pour réduire l'augmentation des émissions de gaz dues à l'effet de serre."

Les principales objections formulées à l'encontre de la poursuite et de l'extension de l'utilisation de l'énergie nucléaire s'expliquent essentiellement par l'inquiétude que suscitent les accidents et le dépôt des déchets radioactifs. A titre individuel et collectif, les membres de l'AIEA poursuivent leurs activités en vue de renforcer la sûreté de toutes les activités nucléaires, y compris l'élimination des déchets nucléaires. Ils encouragent également une évaluation des risques plus précise et une analyse des causes et des conséquences des accidents et des dommages. Je tiens à faire quelques observations sur ces activités.

Le barème nucléaire international (INES), qui a été mis au point par l'Agence de l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est destiné à favoriser la diffusion d'informations dans le domaine nucléaire. Tout incident survenu dans une centrale nucléaire défraie la chronique et il est parfois difficile, tant pour les médias que pour le public, de mesurer la gravité de l'événement. Dans le but de faire mieux comprendre l'importance de certains événements, incidents ou accidents inhabituels, on a établi une échelle des risques qui est actuellement utilisée à titre d'essai.

Les causes techniques et les phases de l'accident de Tchernobyl ont été analysées en détail sous l'égide de l'AIEA en 1986 et l'Agence n'a cessé de faire, depuis lors, des études sur cet accident. Cette année, on a attiré à nouveau l'attention sur les conséquences radiologiques de l'accident à la suite d'appels lancés, au printemps dernier, par les Républiques de Biélorussie, d'Ukraine et de Russie. De nombreux organes et des institutions spécialisées des Nations Unies ont été invités à fournir une assistance, sous différentes formes, aux républiques affectées. On prépare actuellement les décisions sur l'assistance à fournir.

M. Blix

A la demande de l'Union soviétique, l'AIEA et un certain nombre d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Commission des communautés européennes, avec la pleine participation des républiques affectées ont décidé de faire évaluer par des experts internationaux les conséquences radiologiques de l'accident et les mesures de protection qui ont été prises.

Le travail effectué par des missions techniques, qui consiste à corroborer les données dont on dispose, évaluer la situation radiologique actuelle, les doses individuelles et collectives, la contamination de l'environnement et les effets sur la santé, et à examiner les mesures de protection qui ont été prises, sera achevé à la fin du mois. Un rapport intérimaire a été présenté aux Nations Unies aux fins d'examen dans le cadre du système de l'ONU pour atténuer les conséquences de l'accident. L'évaluation sera terminée à la fin de l'année et, au début de 1991, un comité consultatif international examinera les rapports du Groupe de travail et établira un rapport complet qui sera publié par l'AIEA. Des efforts très importants sont faits pour procéder à cette évaluation. Plus d'une centaine d'experts internationaux dans divers domaines se sont rendus dans les zones touchées et des milliers de mesures ont été prises. L'objectif est, bien entendu, non seulement d'obtenir une évaluation aussi précise que possible mais également, lorsque l'on disposera de cette évaluation, d'aider à définir les modes d'intervention les plus appropriés.

S'agissant des activités que l'AIEA prend dans le but de renforcer la sûreté nucléaire, je tiens à rappeler qu'une conférence organisée par l'AIEA est prévue pour septembre 1991, afin d'examiner la prochaine phase de coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire, y compris l'évacuation des déchets nucléaires. Après l'accident de Tchernobyl, en 1986, un programme élargi de garanties a été lancé par l'AIEA et de nombreuses activités nouvelles ont été entreprises. On estime que le moment est venu non seulement d'évaluer ce qui a été accompli mais également de préparer l'avenir. Bien que la responsabilité ultime en matière de sûreté nucléaire appartienne aux gouvernements des pays où est exécutée l'activité nucléaire, la sûreté est par ailleurs considérée comme une question d'intérêt international.

M. Blix

A cet égard, les services de l'AIEA consacrés à la sûreté nucléaire ont augmenté de façon considérable. Notamment à l'issue des changements politiques survenus en Europe de l'Est et en Europe centrale, de nombreuses missions ont été invitées à examiner le site, la construction et le fonctionnement des installations nucléaires et à enquêter sur les incidents passés. Un grand projet a été mis au point afin d'examiner la sûreté de la première génération de réacteurs (réacteurs refroidis et modérés à l'eau) (VVER-440), avec la participation de l'Union soviétique, de la République fédérale tchèque et slovaque, de la Bulgarie, de l'Allemagne et de plusieurs autres pays occidentaux, les Communautés européennes et l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (AMECEN).

La question de l'évacuation des déchets radioactifs, qui n'est toujours pas résolue, continue d'inquiéter de nombreuses personnes. Les problèmes actuels que posent ces déchets et la contamination dans le secteur militaire ne font qu'accroître ces inquiétudes. Il existe toutefois un très large consensus parmi les experts gouvernementaux sur la façon dont les déchets radioactifs, de faible, moyenne et haute activité, doivent être évacués de façon sûre. Ce consensus s'articule progressivement dans une nouvelle série de documents de l'AIEA que l'on appelle : Normes de sûreté pour les déchets radioactifs (RAWASS).

Je tiens également à faire remarquer que si aucun cas de "rejet" de déchets radioactifs dans les pays en développement n'a été signalé, l'AIEA a répondu aux appels lancés en faveur d'un instrument prévoyant d'exclure de telles pratiques. Ainsi, la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, adoptée à Bâle en 1989, a été complétée par un code de pratique sur les mouvements transfrontières internationaux de déchets radioactifs, adopté par consensus le mois dernier lors de la Conférence générale de l'AIEA. Ce code affirme le droit souverain de tout Etat d'interdire le mouvement de ces déchets sur son territoire, à partir de son territoire ou par son territoire et exige que les mouvements transfrontières soient effectués conformément aux normes de sûreté internationalement acceptées, et après notification et consentement préalables. La Conférence générale a décidé de poursuivre activement l'examen de cette question, y compris de l'opportunité de conclure un accord juridiquement contraignant sous l'égide de l'AIEA.

M. Bliz

En dépit des besoins énergétiques urgents, la plupart des pays en développement ne sont pas en mesure d'utiliser les grands réacteurs nucléaires coûteux et complexes qui sont actuellement en exploitation dans la plupart des pays. Si des réacteurs plus petits, plus simples et moins coûteux étaient disponibles, ce qui sera probablement le cas dans une dizaine d'années, ils pourraient susciter un intérêt accru. Un certain nombre de pays en développement demandent déjà à l'Agence de procéder à une enquête sur la faisabilité technique et économique de l'utilisation de réacteurs nucléaires pour le désalement de l'eau de mer. Compte tenu de l'ampleur du problème posé par la pénurie d'eau potable, cette demande est compréhensible et il lui sera donné suite.

M. Blix

La plus grande part de l'assistance et la plupart des transferts de techniques vers les pays en développement par l'intermédiaire de l'AIEA concernent des projets n'intéressant pas l'énergie. A notre vif regret, la participation de l'Agence au financement du Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD) au cours de son quatrième cycle de programmation a diminué. Fort heureusement, cependant, le Fonds d'assistance et de coopération techniques de l'Agence, qui repose sur des contributions volontaires, s'est considérablement accru et a permis l'expansion de l'assistance et le transfert de techniques dans les domaines de l'agriculture, de la médecine, de l'industrie, de la protection de l'environnement, de l'hydrologie, etc. C'est ainsi qu'il a été possible d'entreprendre davantage de projets, traitant par exemple de l'amélioration du rendement des récoltes, de l'éradication des ravageurs, de la gestion des eaux, de la radiothérapie du cancer, pour n'en mentionner que quelques-uns. Qu'il me soit permis cependant d'être un peu plus précis en ce qui concerne un projet de grand intérêt actuellement en cours.

Ce projet concerne les actions entreprises en vue de l'éradication de la lucille bouchère du Nouveau Monde en Afrique du Nord. Ce fléau s'est répandu rapidement dans la Jamahiriya arabe libyenne et, s'il n'est pas stoppé, pourrait menacer le bétail et les animaux sauvages non seulement dans les pays du bassin méditerranéen mais également dans d'autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Un important programme d'éradication interinstitutions a été lancé, qui utilise des insectes stérilisés par irradiation gamma, une technique qui a été appliquée efficacement en Amérique du Nord. De nombreuses organisations, parmi lesquelles la FAO, l'AIEA, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le PNUD, coopèrent actuellement avec la Libye dans l'application de ce vaste programme, qui a été favorablement accueilli et encouragé par le Conseil économique et social. En collaboration avec la FAO agissant comme organe directeur, l'AIEA a fourni des directives techniques et une aide à la recherche.

Enfin, permettez-moi de mentionner le fait que de nombreuses techniques isotopiques préconisées par l'Agence dans les pays en développement sont liées à la recherche sur l'environnement et à la solution des problèmes.

M. Blix

L'utilisation de la technique de l'insecte stérile dans le projet d'éradication de la lucilie bouchère a en outre l'important avantage de réduire les quantités de résidus de pesticides qui auraient résulté de l'emploi des méthodes d'éradication classiques. Les projets de l'Agence relatifs à l'absorption des engrais et la fixation de l'azote conduisent à la réduction des besoins en engrais, avec les effets favorables que cela comporte tant pour l'environnement que pour la bourse du fermier!

Un projet multidisciplinaire de vaste envergure, présentant un grand intérêt du point de vue de l'environnement, est en cours dans l'Amazonie brésilienne. Ce projet, qui entre maintenant dans sa cinquième année, emploie des techniques isotopiques pour étudier les effets de l'utilisation des sols sur l'environnement et le climat de l'Amazonie.

En conclusion, je voudrais maintenant faire quelques remarques relatives au financement et à la gestion de l'Agence dans le cadre du système des Nations Unies.

Tout d'abord, je dois informer l'Assemblée que, bien que depuis de nombreuses années les budgets de l'Agence soient adoptés par consensus - au niveau zéro de croissance réelle - et bien que l'Agence ait toujours été louée pour son efficacité, il nous faut parfois faire face à de graves problèmes financiers, suite aux retards de paiement de certains Etats membres. Il n'y a pas plus de six semaines, nous avons dû faire face à une crise de trésorerie et au risque de devoir interrompre nos activités. Fort heureusement, des versements suffisants nous ont permis d'éviter la crise. Cependant, je dois joindre ma voix à celle de tous ceux qui demandent aux Etats membres de contribuer en temps au budget des organisations internationales dont ils font partie de façon à respecter les règles qu'ils ont adoptées et appuyées dans ces organisations. Les organisations établies et soutenues par la communauté mondiale des Etats et qui sont de plus en plus utilisées comme des instruments vitaux de cette communauté, ne devraient pas être exposées au risque de devenir insolvables.

Deuxièmement, je dois à nouveau faire part à l'Assemblée générale de mes préoccupations concernant la détérioration des conditions d'emploi du personnel de la catégorie professionnelle, en ce qui concerne par exemple les indemnités de poste, la fixation des salaires, la question des pensions, etc. Il semble bien

M. Blix

malheureusement que, suite à cette détérioration, l'AIEA ne soit plus désormais en position compétitive dans le secteur réduit du marché du travail des ingénieurs et des scientifiques où elle recrute son personnel très spécialisé. La réalité est que nous ne pouvons bien fonctionner et recueillir le respect du monde nucléaire que si notre personnel est à égalité avec le personnel hautement qualifié qui nous correspond sur le plan national des divers Etats membres.

Nous sommes partisans de l'idée d'un fonctionnariat international unifié par l'application au personnel de normes communes, mais le système commun ne devrait pas être une camisole de force. Les organisations de la famille des Nations Unies ont des objectifs communs et sont dotés de mécanismes de coordination, mais leurs objectifs, leurs programmes et leur fonctionnement individuels ainsi que l'endroit où elles se trouvent, exigent des conditions d'emploi qui répondent à leurs différents besoins, tout en maintenant, bien entendu, l'essentiel de leur caractère commun. Je prie instamment l'Assemblée générale de vouloir bien garder ceci à l'esprit lorsqu'elle doit prendre des décisions affectant l'ensemble du système commun.

Troisièmement, enfin, je voudrais me référer au fonctionnement d'un système commun encore plus important, celui des organisations de la famille des Nations Unies. Que nous le voulions ou non, les communications modernes conduisent le monde à une rapide intégration, avec les avantages que cela comporte dans les domaines du commerce et du transfert des idées et des techniques, mais également les inconvénients dus aux affrontements d'intérêts et aux conflits résultant de la nouvelle proximité. Le besoin de règles et de moyens d'action communs ne s'est jamais autant fait sentir que maintenant et jamais non plus le climat d'ensemble en faveur d'une coopération mondiale efficace n'a été aussi prometteur. Nous n'avons pas de gouvernement international, mais nous avons un système commun d'organisations intergouvernementales qui fonctionne et a recours à la conciliation, à la coordination et au consensus. Il nous incombe de faire l'usage le plus complet de ces instruments afin de préserver la planète de la destruction de l'environnement, de promouvoir le développement et la protection des droits de l'homme, d'assurer un désarmement et un contrôle des armements vérifiables, ainsi que la solution pacifique des différends. Dans tous ces domaines, l'AIEA est prête à jouer son rôle et à apporter sa contribution à l'oeuvre du système commun.

M. Blix

En conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer la gratitude de l'AIEA au Gouvernement autrichien qui est l'hôte apprécié de l'Agence et de diverses autres organisations de la famille des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Pologne qui présentera le projet de résolution A/45/L.9.

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La délégation polonaise est heureuse de féliciter le Directeur général, M. Hans Blix, pour sa déclaration claire et complète présentant les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 1989.

La Pologne apprécie grandement le rôle utile joué par l'AIEA en encourageant la coopération internationale dans les domaines des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de son application en toute sécurité et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

En raison de l'ampleur et de la grande variété des activités et des programmes de l'Agence en 1989, il est extrêmement difficile d'en traiter ici tous les aspects au cours d'une brève intervention. C'est pourquoi je m'en tiendrai aux questions d'un intérêt particulier, et tout d'abord à celle de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité. Dans ce domaine, l'AIEA a apporté une importante contribution en assurant des services d'experts sous forme de missions, d'assistance technique et de formation, ainsi que par ses nombreux rapports et recommandations sur les normes de sécurité nucléaire.

Aussi longtemps que l'Agence centrera son attention sur des questions telles que la comparaison entre l'énergie nucléaire et les autres types d'énergie, du point de vue de leur impact sur l'environnement et la dissémination d'informations sur les avantages de l'énergie nucléaire sous l'angle écologique - dans la mesure où les normes les plus élevées de sécurité sont appliquées - elle méritera notre plein appui.

M. Pawlak (Pologne)

En même temps, l'Agence est l'institution dotée de la plus grande autorité et la plus qualifiée pour jouer un rôle important dans la solution des problèmes touchant l'acceptabilité sociale de l'énergie nucléaire. Dans le débat mondial sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) doit jouer un rôle central.

Mes observations sur l'acceptabilité sociale de l'énergie nucléaire sont motivées par une raison profonde. A cet égard, j'exprime les regrets de ma délégation quant à la suspension de la construction de centrales nucléaires en Pologne. Vu cette décision, la confiance à l'égard de l'énergie nucléaire ne pourra être rétablie en Pologne que lorsque celle-ci aura été appliquée et éprouvée à l'Ouest au moyen de technologies et d'installations très fiables. De ce point de vue, le chemin le plus court pour atteindre ce but passe par l'application en Pologne des meilleures techniques de la Communauté économique européenne, des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

En outre, la délégation polonaise estime que la prompte acceptation par tous les membres de la communauté internationale de normes communes de sûreté nucléaire et la conclusion rapide d'un accord sur le régime général de responsabilité en cas de dommages nucléaires, y compris la responsabilité de l'Etat, contribueraient à mieux faire accepter l'énergie nucléaire dans le monde entier. Pour sa part, la Pologne a décidé d'adhérer à la Convention de Vienne et au Protocole commun aux Conventions de Vienne et de Paris sur la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires.

Je voudrais également rappeler à l'Assemblée que l'AIEA a mis au point une méthode permettant de définir les niveaux d'irradiation auxquels la consommation ou l'importation de différents types d'aliments devraient être interdites en raison de leur contamination par radioactivité. Les normes unifiées appliquées par les différents Etats accroîtraient sans doute la confiance du public à l'égard des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Ma délégation se félicite des renseignements fournis par le Directeur général de l'AIEA, M. Blix, selon lesquels une conférence sera organisée par l'Agence en septembre 1991 afin d'examiner la phase suivante de la coopération internationale relative à la sûreté nucléaire. Cette initiative confirme le rôle de pionnier que joue l'Agence depuis longtemps.

M. Pawlak (Pologne)

Mon gouvernement attache une grande importance aux travaux de l'Agence en matière de garanties pour l'utilisation de matières nucléaires. Aujourd'hui, la quantité grandissante des matières couvertes par ces garanties, la complexité croissante du cycle du combustible nucléaire et les changements rapides des techniques relatives aux processus du combustible nucléaire exigent que des mesures soient prises pour éviter que l'Agence ne soit dépassée par les progrès techniques. Dans ce contexte, je voudrais annoncer que mon pays a renoncé à l'ancienne et fastidieuse procédure d'approbation des inspecteurs chargés des garanties sur son territoire.

Dans une étude récemment achevée sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, on peut lire :

"La mise en oeuvre de son système de garanties a permis à l'Agence d'acquérir une expérience précieuse de l'interdiction du détournement de matières nucléaires d'objectifs pacifiques et de l'application de procédures d'inspection. Cette expérience a été mise à profit pour élaborer des régimes de vérification pour divers accords et pourrait être extrêmement utile à la conception de futurs régimes de vérification." (A/45/372, par. 136)

Ma délégation partage pleinement cette opinion.

Dans le même document, nous trouvons les estimations de la délégation suédoise selon lesquelles, afin de placer toutes les activités nucléaires civiles dans tous les Etats dotés d'armes nucléaires sous les garanties de l'Agence, il faudrait doubler les dépenses que l'Agence consacre aux garanties.

La Pologne se félicite de la décision des Etats dotés d'armes nucléaires de placer certaines de leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence et y voit un geste de bonne volonté. Mais ce dont nous avons besoin avant tout, c'est de créer toutes les conditions préalables nécessaires pour réduire autant que possible les armes nucléaires dans un avenir prévisible. La Pologne appuie toutes les mesures permettant d'atteindre ce but.

Je voudrais souligner tout particulièrement l'idée importante contenue dans la déclaration de M. Blix, à savoir que des programmes de coopération nucléaire régionale pourraient être ajoutés aux garanties en tant que facteur important d'avantages économiques et de transparence mutuelle. La confiance résultant du contrôle par vérification serait alors renforcée par la confiance résultant de la coopération.

M. Pawlak (Pologne)

Dans ce contexte, il convient de citer le marché des matières nucléaires. Ma délégation considère que la tendance des principaux fournisseurs nucléaires à coopérer davantage entre eux est un phénomène positif.

La Pologne estime que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a fortement réaffirmé le rôle crucial de l'AIEA lorsqu'il s'agit d'assurer le respect du Traité, par le biais de son système de garanties et de ses activités d'importance vitale pour la paix et la sécurité internationales. Ma délégation respecte et appuie cette tendance.

Consciente de la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération, la Pologne salue l'annonce récemment faite par l'Afrique du Sud de l'intention de son gouvernement d'entamer des discussions avec l'AIEA en vue de la conclusion d'un accord de garantie. Ma délégation estime que l'exemple de l'Afrique du Sud sera suivi par d'autres pays intéressés.

L'importance des ressources affectées en 1989 par l'AIEA à l'assistance technique peut servir à illustrer l'excellent travail accompli par le secrétariat de l'Agence. Toutefois, pour aboutir au succès final dans ce domaine, la pleine application par les Etats membres de leurs obligations volontaires n'est pas moins importante. En dépit de ses difficultés économiques, la Pologne a été en mesure d'honorer ses obligations. De plus, nous nous déclarons disposés à intensifier notre participation aux activités de l'AIEA : premièrement, par une participation accrue aux projets régionaux et interrégionaux de l'Agence sur le terrain; deuxièmement, en organisant davantage de cours de formation dans le cadre du programme de bourses de l'Agence; troisièmement, en accueillant dans notre pays différents séminaires, cours de formation, etc.; et, quatrièmement, en partageant avec les pays en développement l'expérience que nous avons en matière de dosimétrie de la contamination de l'environnement, des matières et des aliments, y compris l'utilisation de la technique des rayons laser aux fins de la purification des gaz émis par les usines qui brûlent du charbon, etc. Comme toujours, nous sommes tout prêts à répondre aux autres vœux de l'Agence et des pays en développement.

La Pologne, qui préside cette année le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, se déclare disposée à appuyer l'Agence dans l'exécution de sa tâche importante dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et invite les autres membres de l'Agence à une coopération fructueuse et mutuellement avantageuse.

M. Pawlak (Pologne)

Pour conclure, et pour exprimer le soutien que mon gouvernement accorde aux activités de l'AIEA, j'ai l'honneur de présenter, au nom des délégations de la Belgique, du Nigéria, du Portugal, de la Roumanie et de ma propre délégation, le projet de résolution relatif au rapport de l'AIEA pour 1989. Ce projet s'inspire de la résolution de l'année dernière, que l'Assemblée générale avait adoptée par consensus. Nous comptons que cette année encore, le projet de résolution sera adopté dans les mêmes conditions.

M. ERDOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : La délégation hongroise souhaite exprimer sa reconnaissance à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rapport qu'elle a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies et à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence, pour la façon dont il l'a présenté. C'est avec grand plaisir que je peux l'assurer que nous sommes d'accord avec les principales conclusions de son rapport, l'évaluation des activités de l'Agence au cours de la période précédente et les propositions pour l'avenir.

Au cours de la trente-quatrième Conférence générale de l'AIEA - que le représentant de mon pays a eu l'honneur de présider - le nouveau Gouvernement de la République de Hongrie a confirmé qu'il appuyait sans réserve les statuts de l'Agence, et a souligné qu'il était toujours disposé à jouer un rôle utile dans le renforcement et l'élargissement des activités de l'Agence. Cette position est le résultat logique de l'évaluation formulée à diverses occasions par le Gouvernement hongrois, qu'il aimerait réitérer aujourd'hui dans cette instance. Dans le système des institutions du système des Nations Unies, l'AIEA a la réputation d'être une organisation extrêmement importante, qui s'acquitte avec succès de ses fonctions au titre de ses statuts.

Comme la grande majorité des Etats membres de l'AIEA, la Hongrie a tiré profit de la vaste expérience acquise par l'Agence dans divers domaines et a utilisé à bon escient les possibilités de coopération internationale. Une des fonctions de l'AIEA, sa contribution à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, a beaucoup aidé mon pays à acquérir ses capacités de production d'énergie nucléaire. L'Agence est une source constante d'assistance dans la réalisation de notre aspiration à la sécurité maximale dans la production d'énergie nucléaire, ainsi que dans l'opération fiable et économique de notre centrale d'énergie nucléaire, qui fournit au pays presque 40 % de sa production énergétique.

Je pourrais citer plusieurs exemples pour démontrer comment les ressources matérielles et intellectuelles de l'AIEA ont contribué à l'opération sans danger et efficiente de nos installations de production d'énergie nucléaire. Ces éléments de base ont rassuré l'opinion publique et ont stimulé l'industrie. La mise sur pied d'un programme destiné à moderniser le système de vérification, qui a été mis en oeuvre à la centrale d'énergie nucléaire située dans la ville de Faks par le biais du programme d'assistance technique et technologique de l'AIEA, ou l'Equipe

M. Erdős (Hongrie)

d'examen de la sûreté d'opération, qui a examiné minutieusement les aspects d'ordre opérationnel et sécuritaire de la même centrale, ou la mission INSARR effectuée au réacteur expérimental à Budapest, ne sont que quelques exemples.

Nous appuyons les efforts destinés à mettre un accent particulier sur la sécurité nucléaire dans les activités de l'Agence. La réunion qui aura lieu prochainement sur les questions de sécurité dans les usines de production d'énergie nucléaire, organisée par la Communauté européenne et appuyée par l'AIEA, sera un événement important pour encourager cette tendance. Nous appuyons également les initiatives prises par l'Agence pour que soit utilisée à titre expérimental l'échelle internationale d'évaluation des incidents nucléaires, qui pourrait favoriser une information pertinente, authentique et comparable sur les accidents et autres événements hors de l'ordinaire.

Dans le domaine des aspects juridiques de la sécurité nucléaire, l'activité de l'AIEA se caractérise également par des aspirations remarquables. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'accroissement récent du nombre d'Etats parties à la Convention sur la notification rapide des incidents nucléaires, à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et à la Convention sur l'assistance en cas d'accidents nucléaires ou d'urgences radiologiques. L'AIEA a entrepris une étude prometteuse sur tous les aspects de la responsabilité des dégâts nucléaires. L'année dernière, la Hongrie est devenue partie à la Convention de Vienne et au Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris. Nous avons participé activement à l'étude, qui a pour but de moderniser et de compléter les régimes existants sur la responsabilité pour les dégâts nucléaires.

L'Agence internationale de l'énergie atomique a obtenu des résultats notables en explorant les diverses facettes de la relation entre la production d'énergie et la protection de l'environnement humain. Le Gouvernement hongrois s'apprête à redéfinir la politique énergétique et, dans ce processus, il souhaite tirer profit du potentiel et de l'expérience intellectuels accumulés par l'Agence. Ce faisant, nous espérons améliorer la situation écologique de notre pays mais aussi contribuer aux efforts déployés sur le plan mondial pour la protection de l'environnement.

L'Agence a un rôle de premier plan à jouer dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité, le représentant de la Hongrie a dressé le bilan des réalisations

M. Erdős (Hongrie)

de notre gouvernement dans ce domaine et a noté avec une grande satisfaction que les matières nucléaires dans les installations sous garanties de l'Agence n'avaient été utilisées qu'à des fins pacifiques. Nous souhaitons maintenir un système de garanties digne de confiance et sûr. Par conséquent, nous appuyons tous les efforts destinés à rendre le système de l'AIEA capable de faire face à une demande croissante, tant qualitativement que quantitativement. Avant tout, nous attendons de ce système qu'il fournisse, maintenant comme à l'avenir, des garanties à chaque Etat Partie au Traité sur la non-prolifération à condition qu'il se conforme aux obligations qu'il a souscrites à ce titre. Dans ce contexte, j'attire l'attention sur le grand nombre de suggestions et de propositions faites au cours de la quatrième Conférence d'examen, pendant les séances plénières ou au sein des comités, destinées à améliorer les activités relatives aux garanties de l'AIEA et à renforcer la confiance dans le régime de non-prolifération.

Le rapport annuel de l'AIEA contient des détails sur les programmes d'assistance technique. Comme je l'ai déjà mentionné, la Hongrie a bénéficié à diverses reprises de ces programmes et espère que ces programmes seront maintenus. En même temps, cependant, je souhaite mentionner que la République hongroise, sur la base de sa connaissance modeste mais croissante et de son expérience dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, partage déjà ses connaissances avec d'autres pays qui peuvent en tirer parti dans leur propre processus de développement. Je me permettrai de déclarer que nous maintiendrons et renforcerons encore de telles relations de coopération dans les années à venir.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous acceptons le rapport de l'Agence, et que nous appuyons le projet de résolution qui vient d'être présenté par le représentant de la Pologne au titre du point 14 de l'ordre du jour. J'aimerais également transmettre nos remerciements à M. Hans Blix pour sa direction fructueuse et louer les travaux accomplis par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. KRAVCHENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Le point dont est saisie l'Assemblée générale aujourd'hui n'est pas une question ordinaire de l'ordre du jour pour nous Biélorussiens. Le domaine d'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les objectifs pour lesquels l'Agence a été créée sont vitaux pour nous au sens littéral du terme. Pour être plus spécifique, il s'agit de la survie même de la nation biélorussienne.

Notre délégation a écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de M. Blix, Directeur général de l'AIEA. Cette déclaration tout comme le rapport confirment une fois de plus que l'Agence joue un rôle important dans la vie de l'humanité aujourd'hui. Le rôle de l'AIEA dans la poursuite de l'objectif d'un développement sûr, stable et écologiquement sain, auquel la communauté mondiale aspire, est considérable.

Je demande aux délégations de laisser de côté pour un moment l'abondance de détails sur les travaux de l'Agence et de se pencher sur la question fondamentale : quelle est réellement notre tâche et quelle est celle de l'Agence? La réponse à cette question se trouve dans la Déclaration adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale il y a quelques mois alors qu'apparaissait un monde nouveau. A savoir qu'au centre du développement doit être l'être humain avec ses myriades de besoins physiques et spirituels.

L'être humain est le point de départ de cette échelle qui servira à mesurer de façon précise les activités futures de l'Agence; des activités dans un monde nouveau, qui améliore de plus en plus sa compréhension des priorités humaines universelles et des valeurs fondamentales de la personne humaine.

Je ne nie pas que c'est peut-être un point de vue inhabituel sur les questions relatives aux activités de l'Agence qui oeuvre dans un domaine strictement technologique.

Mais serait-il vraiment compatible avec la sagesse de l'intelligence collective de l'humanité telle qu'elle est incarnée ici par l'Assemblée générale de perdre de vue l'être humain dans les activités complexes et diversifiées de l'Agence? C'est précisément cette ligne de pensée qui nous fait espérer que l'aspect humanitaire sera de plus en plus inscrit dans les objectifs de l'AIEA dans un monde en évolution.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

En considérant notre vision du développement de l'AIEA dans l'avenir, je voudrais souligner ce qui suit.

Tout d'abord, un des plus importants domaines stratégiques de l'activité de l'Agence, est de l'avis de la Biélorussie, et de celui d'autres Etats, son apport au renforcement de la paix et de la sécurité universelles. Nous souhaiterions que l'on mette davantage en valeur les fonctions de contrôle qu'elle exerce pour empêcher le détournement à des fins militaires des matières nucléaires placées sous le régime des garanties. Cela est particulièrement opportun alors que la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par le danger que représente la prolifération des armes nucléaires, et l'utilisation de l'épouvante que provoque cette arme comme un moyen de pression psychologique et militaire.

Cela explique notre soutien constant à la politique de l'Union soviétique et d'autres Etats, qui sont las d'être prisonniers de la peur et otages d'un Armageddon atomique. Nous appuyons fermement la politique de renforcement du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du régime international dont il est la base, et une interdiction globale des essais nucléaires. Ce n'est qu'en unissant les efforts dans ces deux secteurs que l'on pourra, à la fois dans l'espace et dans le temps, limiter le nombre des armes nucléaires existantes et en assurer finalement l'élimination.

Deuxièmement, la RSS de Biélorussie appuie la récente ratification par l'Union soviétique et les Etats-Unis de leurs traités bilatéraux sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, ainsi que les Protocoles de vérification de ces traités. Cela offre de nouvelles possibilités pour l'interdiction complète et globale de tous les essais nucléaires et le renforcement du régime international de non-prolifération ainsi que pour les garanties de sécurité à l'intention des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Cela est important pour nous parce que, comme l'a souligné dans sa déclaration faite à l'Assemblée générale, le Président du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie, M. Kebich, le 26 septembre cette année, la Biélorussie s'efforce d'acquiescer un statut de zone dénucléarisée pour son territoire et étudie la possibilité d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

Aujourd'hui notre république désire présenter de cette tribune une initiative concernant la création à l'avenir d'une ceinture dénucléarisée comprenant la Biélorussie, l'Ukraine et les Etats baltes, auxquels pourraient se joindre les pays d'Europe centrale, s'ils le désirent. Nous faisons cette proposition à titre de complément à l'initiative prise par l'Union soviétique de faire de la Baltique une zone dénucléarisée et comme suite aux propositions des Etats d'Europe centrale visant à créer des zones d'activité militaire réduite dans leur région. Nous espérons que cette initiative sera étudiée avec soin et trouvera une réponse positive.

Nous comprenons fort bien qu'un statut de zone dénucléarisée par la RSS de Biélorussie affecterait les intérêts stratégiques de nombreuses parties et qu'en conséquence cette initiative requiert une approche sérieuse et soigneusement étudiée.

La RSS de Biélorussie a l'intention d'adopter cette approche et elle accepte pour principe que les mesures visant à atteindre cet objectif ne doivent pas être prises au détriment des intérêts légitimes de la sécurité de quiconque, ou, évidemment, au détriment de la stabilité du continent en général.

Troisièmement, la RSS de Biélorussie est particulièrement intéressée par le développement du programme de sûreté de l'Agence pour tous les types d'installations nucléaires, en particulier pour les centrales nucléo-électriques. Cette question devient pour nous et pour la communauté internationale tout entière sans aucun doute, de plus en plus préoccupante en raison du vieillissement des installations nucléaires, qui s'accompagne d'un risque accru d'accidents.

Selon le rapport de l'AIEA, dans les années 90, 50 % des centrales nucléaires existantes auront fonctionné pendant 25 ans, et 70 % des réacteurs de recherche pendant 20 ans. A notre avis, nous abordons une période particulièrement importante pour les activités de l'AIEA.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

Quatrièmement, notre délégation apprécie les activités d'inspection de l'Agence relatives à la vérification de la sûreté des centrales nucléaires en activité et se félicite de la détermination des Gouvernements d'Union soviétique et d'autres pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale d'effectuer d'importantes opérations de vérification sur la sûreté des centrales nucléaires, en particulier des centrales nucléaires anciennes. La RSS de Biélorussie est disposée à offrir les services de ses experts pour participer aux activités de l'Agence. Nous avons également l'intention de nous associer au groupe de travail à composition non limitée, sous les auspices de l'Agence, chargé d'étudier tous les aspects complexes de la responsabilité en cas d'accident nucléaire, et nous sommes convaincus de la nécessité d'élaborer une convention internationale sur la responsabilité pour les dommages causés par des accidents nucléaires, et en particulier des accidents majeurs.

Cinquièmement, la RSS de Biélorussie est convaincue que la prévention des retombées de matières radioactives et autres questions de sécurité nucléaire doivent se voir accorder une priorité absolue dans les activités des Etats Membres et de l'Agence elle-même. Notre république appuie l'extension de futurs programmes portant sur ces questions et se propose aussi de participer, en 1991, à la Conférence internationale de l'AIEA à un niveau politique élevé, qui doit examiner les domaines d'activité liés à la sûreté nucléaire au cours des 10 prochaines années.

Sixièmement, en tant qu'Etat partie à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique, la RSS de Biélorussie engage tous les Etats à devenir parties à ces conventions de l'Agence et à renforcer les mécanismes internationaux et nationaux nécessaires à leur mise en oeuvre. Dans la solution des questions complexes de la sécurité nucléaire et de la protection des populations contre les radiations, un rôle important pourrait revenir également aux accords bilatéraux dans ces domaines. La RSS de Biélorussie est également disposée à coopérer avec les Etats membres concernés de l'Agence, en particulier les pays voisins.

Septièmement, la RSS de Biélorussie, qui appuie fermement la création et le développement d'un système d'information sur les accidents survenant dans des centrales nucléaires, auquel un nombre trop restreint d'experts a jusqu'ici accès,

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

estime que l'une des tâches essentielles de l'Agence est de procéder à un échange international élargi d'informations relatives aux séquelles d'accidents. Cela permettrait un débat plus ouvert, de tirer la leçon d'un passé récent et douloureux et de comparer différents points de vue sur les perspectives de développement de l'énergie nucléaire.

Il est très probable que l'humanité ne pourra se passer des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, aujourd'hui et à l'avenir. Cependant, chaque pays, chaque peuple est en droit de décider quand, comment et dans quelles conditions il convient de les utiliser dans le cadre de sa stratégie du développement économique, en assurant la protection de l'équilibre écologique et de la biosphère. Ce n'est pas le simple fait du hasard si dans 11 pays sur 27, où fonctionnent actuellement des centrales nucléaires, on ne construit plus aujourd'hui de nouvelles centrales nucléaires.

Il est évident que la construction de centrales nucléaires dans des régions qui ont déjà connu des accidents nucléaires est tout à fait inacceptable, surtout d'un point de vue humanitaire. Notre parlement et notre gouvernement, conscients de la situation dans laquelle s'est trouvé le peuple de Biélorussie et prenant en considération les exigences catégoriques de la collectivité, ont décidé d'arrêter la construction de deux centrales nucléaires sur le territoire de la Biélorussie. En outre, la République s'est réjouie de la décision de la RSS d'Ukraine de fermer définitivement la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Les craintes qu'a fait naître Tchernobyl chez les défenseurs de l'énergie nucléaire quant à son avenir ne sauraient justifier l'insuffisance des informations fournies à l'opinion publique mondiale sur l'ampleur véritable de la tragédie de Tchernobyl, car cela ne peut que nuire à l'organisation de la solidarité internationale et à l'aide volontaire aux victimes.

Sans vouloir dramatiser la situation, il faut cependant souligner que, au sein de la population de la République, en proie à de graves difficultés psychologiques, un sentiment de méfiance s'est développé à l'égard des activités des structures officielles, en particulier des structures en place depuis 1986, de même que l'espoir d'une aide internationale accrue. Pour être tout à fait franc avec les membres de l'Assemblée, l'amère vérité veut que ce soit seulement maintenant, quatre ans et demi après la catastrophe, que nous ayons pu enfin briser avec bien des difficultés le mur de l'indifférence, du silence et de l'incompréhension, et nous en assumons pleinement la responsabilité.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

L'histoire n'a pas encore rendu son verdict contre ceux qui, pendant plus de trois ans dans la République, ont caché à notre peuple la vérité sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Il est difficile d'en connaître la cause, de savoir quel facteur a joué : est-ce la tromperie fondée sur le secret ou le secret fondé sur la tromperie? Dans l'un ou l'autre des cas, c'est une pratique inhumaine.

Je présume que chacun d'entre nous ici a eu l'occasion d'utiliser des cartes géographiques. Je ne crois pas me tromper en disant que seuls les membres des délégations de l'Ukraine et de la Biélorussie ont dû utiliser quotidiennement des tableaux indiquant les niveaux de radiation quotidienne. Ils sont publiés dans nos journaux. Peut-on imaginer que chaque famille, chaque personne doit quotidiennement organiser sa vie en fonction de ces cartes? Vivre en quelque sorte sous une épée de Damoclès?

A la lecture de ces cartes, il apparaît très nettement dans quelle difficulté sans précédent se trouve aujourd'hui la Biélorussie. Soixante-dix pour cent des radionucléides de Tchernobyl ont atteint la République. Ils ont contaminé un tiers de son territoire. Un cinquième de la population totale, soit 2 200 000 personnes, dont près de 800 000 enfants, sont devenues les victimes innocentes de Tchernobyl, les otages des effets nocifs à retardement de ces radiations. Cent vingt mille à 150 000 personnes résidant dans des zones à haut risque attendent encore d'être relogés dans des centres actuellement en construction dans des zones épargnées. A ce jour, les limites géographiques et les critères d'une vie sans danger dans la partie contaminée du territoire de la République n'ont toujours pas été fixés. Plus de 30 000 personnes ont été évacuées dans les premiers mois qui ont suivi la catastrophe de Tchernobyl. Il y a là aujourd'hui un désert radiologique, des régions inhabitées qui s'étendent sur des centaines de milliers d'hectares entourés de fils de fer barbelés. Selon les estimations les plus modérées, il sera impossible d'y vivre pendant des siècles. De nouveaux points de contamination radioactive sont encore détectés. La décontamination n'a pas donné les résultats escomptés. Les radionucléides se répandent à travers tout le territoire de la République et menacent d'aller au-delà. On en a même relevé dans l'organisme de personnes vivant dans les régions épargnées.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

Pour comprendre et ressentir pleinement ce qui s'est passé, il faut se reporter en arrière par la pensée et remonter le cours de l'histoire du peuple biélorusse dans le contexte de l'histoire de l'Europe tout entière. Il n'y a guère de peuples pour lesquels l'histoire a été aussi cruelle que pour le peuple biélorusse qui, au cours des derniers siècles, a vu plus d'une fois mettre à l'épreuve sa capacité de survivre. Au fil des siècles, nos terres, qui constituent en quelque sorte un carrefour de l'Europe, ne se sont vu épargner, semble-t-il, aucune vague d'invasions, de campagnes ou d'agressions.

Les guerres, la peste, les épidémies, avec une régularité effrayante, ont, au moins une fois par siècle, réduit à chaque fois le peuple biélorusse d'un quart ou de la moitié. Du milieu du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, cette population a été réduite de moitié. A la fin du XVIIe siècle, il restait sur notre terre moins d'un million d'habitants. Notre peuple était au bord de l'extinction. Au début du XIXe siècle, un habitant sur quatre avait péri. Durant les années de la première guerre mondiale, cette proportion est passée à un habitant sur cinq. Le monde sait ce que l'ouragan de feu de la seconde guerre mondiale a infligé à ma patrie : un habitant de la République sur quatre a péri. Le village biélorusse de Khatyn et ses habitants sans défense ont brûlé ensemble. Commémorant leur souvenir, trois fragiles bouleaux se dressent aujourd'hui tristement au centre du village et à la place du quatrième brûle la flamme du souvenir. Je voudrais souligner que ce n'est qu'au bout de 30 ans que notre République est arrivée à reconstituer sa population d'avant la guerre. Et voilà qu'une nouvelle et dure épreuve s'abat sur elle - Tchernobyl, ce Golgotha du XXe siècle pour le peuple biélorusse. Alors que je parle à cette tribune, je crois lire sur les lèvres maintenant rigides de mon peuple cette question qu'il n'a cessé de prononcer : Pourquoi? Pourquoi?

Certaines langues slaves, notamment le biélorusse et l'ukrainien, ont dans leur vocabulaire le mot tchernobyl, qui signifie "absinthe", cette herbe amère associée de manière surprenante à la tragédie de Tchernobyl. Je ne suis pas fataliste. Je ne crois pas au destin aveugle et inéluctable, mais comment ne pas être touché et profondément ému par ces versets douloureux et tragiques tirés de l'Apocalypse :

"Alors tomba du ciel un grand astre, comme un globe de feu. Il tomba sur le tiers des fleuves et sur les sources; l'astre se nomme 'Absinthe' : le tiers des eaux se changea donc en absinthe, et bien des gens moururent, de ces eaux devenues amères." (Le Nouveau Testament, Apocalypse de saint Jean, 8: 10-11)

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

L'esprit de l'homme de la fin du XX^e siècle - mon contemporain -, formé au rationalisme, à la confiance dans la force créatrice de la science et de la connaissance, se refuse à voir dans ces paroles une prophétie annonçant le destin qui attend la nation biélorusse. Pour éviter que Tchernobyl ne devienne pour le peuple biélorusse une tragédie irréparable, il convient de prendre sans tarder un vaste ensemble de mesures complémentaires, avant tout d'ordre médical et biologique.

La réalité ne correspond absolument pas aux estimations précédentes d'experts soviétiques ou étrangers. J'en veux pour preuve l'aggravation, constatée de manière très fiable, de l'état de santé des habitants de la République. Il existe un danger tout particulier que les enfants soient atteints de maladies de la thyroïde. A l'heure actuelle déjà, dans le sud de la Biélorussie, la fréquence des maladies thyroïdiennes s'est en moyenne multipliée par deux. Dans les zones touchées par les radiations, on a vu augmenter de sept à huit fois les cas d'anémie; de 10 fois les affections chroniques du rhinopharynx; et d'une fois et demie à deux fois le nombre de défauts congénitaux de croissance chez les nouveau-nés. Les modifications multiformes des systèmes immunitaire, endocrinien, nerveux, sanguin et d'autres systèmes de l'organisme humain et leur progression inéluctablement lente constituent en quelque sorte un SIDA radiologique.

Un grand danger découle de la pathologie à retardement dans les domaines de l'oncologie et de la génétique. On constate une tendance à l'augmentation des cas de cancer et de leucémie chez les enfants. Selon les évaluations de certains chercheurs américains autorisés, on s'attend à ce que les cas de cancer atteignent leur maximum dans les années 1994 à 1996. L'effet chronique des radiations risque, au bout de plusieurs générations, de provoquer une multiplication très importante du niveau des mutations. Il existe un danger réel pour la force génétique de la nation. Le danger génétique potentiel, comme le montrent les données d'un sondage sociologique de la population, pourrait, dans les toutes prochaines années, se faire sentir dans le domaine du mariage et les autres domaines des relations humaines, en créant en quelque sorte une secte de réprouvés. Nous assistons déjà à un déclin démographique : le taux de croissance naturelle de la population en Biélorussie est tombé de 7,4 p. 1000 en 1986 à 5,1 p. 1000 en 1989.

Notre République a pris des mesures d'exception. La RSS de Biélorussie a demandé à la communauté internationale de lui fournir aide et assistance, et elle est reconnaissante de la solidarité et du soutien qui lui ont été manifestés.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

Cependant, l'aide provient essentiellement d'instances non gouvernementales. Nous nous félicitons de la coopération qui s'est établie avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il faut empêcher un deuxième Tchernobyl. Il faut rassembler l'expérience accumulée par la communauté internationale dans la lutte contre des catastrophes de même nature. Cette expérience peut être utile à la communauté mondiale tout entière étant donné que les séquelles de la catastrophe de Tchernobyl sont d'ordre planétaires. A preuve, notamment, le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, publié en 1988 et rédigé sur la base des données fournies par 34 pays.

Les domaines de la coopération internationale future dépendront dans une très grande mesure des résultats du travail des chercheurs et experts internationaux envoyés en mission dans les régions contaminées, missions auxquelles ont participé diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales, y compris des organisations du système des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'AIEA, de même que la Commission des Communautés européennes, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Conseil oecuménique des Eglises.

Notre intérêt constant à l'égard d'une coopération multiforme avec l'AIEA se manifeste dans la réalisation, sous les auspices de l'Agence, d'un travail d'expertise des conséquences radiologiques - activité quadripartite menée par la Biélorussie, l'Agence, l'Union soviétique et l'Ukraine sur l'organisation d'une enquête internationale et la signature d'un accord bilatéral avec l'Agence au sujet de l'assistance technique.

Notre République se propose de prendre une part active à l'élaboration d'une stratégie de réorganisation des systèmes écologique, de protection de la santé humaine et de défense des populations contre les radiations. Nous nous intéressons également à la coopération avec l'Agence et à ses activités concernant la détermination quantitative des niveaux communs d'irradiation des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, ainsi que l'étude du rôle des "particules chaudes", de l'effet des doses faibles de radiation, des effets radiobiologiques et autres conséquences à retardement.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

Nous nous proposons de créer en Biélorussie un centre international spécialement consacré à l'étude de problèmes radioécologiques et radiobiologiques inconnus jusqu'ici, étude qui viendrait compléter les travaux de recherche effectués au centre de Tchernobyl, en Ukraine, et les activités du centre médical de radiologie à Obninsk, en Fédération de Russie.

La RSS de Biélorussie propose de revoir les critères, les conditions et les procédures de prise de décision à l'AIEA, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et dans les autres organismes internationaux et programmes du système des Nations Unies ayant pour but de fournir une aide spéciale aux Etats en cas de dommages nucléaires transfrontières.

Il s'agit en premier lieu des Etats qui ne disposent pas eux-mêmes des moyens nécessaires pour assurer leur protection. Nous proposons également de créer un fonds d'affectation spéciale volontaire Tchernobyl afin de financer les programmes nécessaires de coopération et d'aide internationales. Si ce fonds est créé, nous sommes certains que son conseil d'administration pourrait faire appel à des dirigeants politiques connus, à d'anciens présidents, à des chefs d'Etat ou de gouvernement, à des hommes d'affaires, à des savants éminents représentant le monde des sciences et des arts, à des chefs religieux et à des célébrités du monde des sports. L'Agence internationale de l'énergie atomique, le Comité interinstitutions de réaction aux accidents nucléaires, et un certain nombre d'institutions spécialisées et d'organes appartenant au système des Nations Unies pourraient également participer aux activités de ce fonds.

Aujourd'hui, nous faisons encore une autre proposition : proclamer le 26 avril, date de la catastrophe de Tchernobyl, Journée internationale pour la prévention des catastrophes nucléaires et autres catastrophes industrielles. Je souligne que les Parlements de Biélorussie et d'Ukraine ont d'ores et déjà décidé, par décrets spéciaux, que le 26 avril, jour de la tragédie de Tchernobyl, serait une journée de deuil consacrée au souvenir.

La RSS de Biélorussie pense qu'il serait important que la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale adopte une résolution spéciale reconnaissant le caractère mondial de la catastrophe et élabore des plans concrets pour renforcer la coordination des actions entreprises dans le cadre du système des Nations Unies, y compris l'AIEA, et des autres organisations internationales, en vue d'atténuer et de limiter le plus possible les conséquences mondiales et locales de la catastrophe de Tchernobyl.

M. Kravchenko (RSS de Biélorussie)

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que les décisions que la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale sera appelée à prendre en ce qui concerne le rapport de l'Agence et la question des effets des radiations atomiques, et en ce qui concerne la coopération internationale visant à atténuer et à limiter au maximum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, contribueront à promouvoir une coopération plus active entre les Etats Membres des Nations Unies et à accroître l'efficacité des travaux de l'Agence elle-même.

Toutes ces questions ne pourront être réglées que s'il existe une interaction harmonieuse de l'écologie et de la politique, de la sécurité radiologique et de la morale, de l'essor soutenu de la pensée scientifique et d'un humanisme authentique.

Je suis fermement convaincu que la communauté mondiale ne pourra aborder la conscience tranquille le XXI^e siècle si elle n'a pas résolu les problèmes mondiaux, et plus particulièrement ceux qui ont trait à la prévention de la guerre, à l'élimination de la faim, des maladies et du sous-développement. Nous déclarons que nous sommes pleinement solidaires de nos frères du monde en développement ainsi que des peuples qui ont souffert de Tchernobyl et qu'il faut sauver - les Russes, les Ukrainiens, les Biélorusses et d'autres encore - et que nous voulons aider à sauvegarder le patrimoine génétique de la nation.

Que notre destin, que notre avenir soient non pas prédits dans les paroles déjà citées de ce grand monument de la littérature de tous les temps et de tous les peuples qu'est la Bible, mais le soient plutôt dans ces vers, écrits en 1926 par le poète biélorusse Ouladzimir Dubouka, pénétré de sa confiance dans l'inflexible endurance et la vitalité stupéfiante du peuple biélorusse :

"O, Biélorussie, ma rose sauvage,
Feuilles vertes, fleur rouge,
Jamais la tempête ne t'emportera,
Jamais chernobyl [absinthe] ne te couvrira."

Notre peuple croit, notre peuple sait que les hommes de bonne volonté, ces habitants de notre maison commune, la planète Terre, ne le laisseront pas faire face seul à cette terrible épreuve.

La séance est levée à 11 h 45.